



## Photo souvenir du voyage CSE au Vietnam

### AU SOMMAIRE :

- 1/DÉCLARATION UNSA AU CSE DE NOVEMBRE
- 2/BUDGET ASC 2025
- 3/CAMPAGNE DES AUGMENTATIONS/ÉVOLUTIONS INDIVIDUELLES 2024
- 4/CONNAÎTRE SES DROITS POUR MIEUX LES FAIRE RESPECTER
- 5/CHRONIQUE UNSA
- 6/CALENDRIER UNSA 2025



Livret UNSA



Calendrier UNSA



Site internet:  
[efs.unsa.org](https://efs.unsa.org)



## 1/DÉCLARATION UNSA AU CSE DE NOVEMBRE

**Les salariés de l'EFS IDF sont confrontés à une situation alarmante. Malgré leur exigence et leur travail acharné, ils sont confrontés à des conditions de travail de plus en plus difficiles et à des salaires qui ne reflètent pas leur valeur.**

Depuis plusieurs mois, pour ne pas dire plusieurs années, nous constatons l'exode de salariés qui quittent l'établissement pour rejoindre des hôpitaux ou d'autres établissements privés. Cela est dû en grande partie à la faiblesse des salaires et à la charge de travail excessive qui pèse sur les équipes.

Les effectifs sont insuffisants pour répondre aux besoins, ce qui entraîne un turn-over et un absentéisme important, même au niveau de la direction et des ressources humaines. Les salariés sont contraints de travailler des heures supplémentaires pour pallier les manques, sans réelle reconnaissance ni rémunération.

Les conditions de travail dans les laboratoires sont particulièrement difficiles, avec des journées de 10 heures pour compenser le sous-effectif. Les pools de jour sont régulièrement sollicités pour effectuer des nuits sans respecter le temps de repos hebdomadaire minimum de 36 heures.

Les IDE sont soumises à des objectifs de productivité toujours plus élevés, sans moyens suffisants pour les atteindre. Les collectes mobiles ont réalisé des objectifs supérieurs à 1,67% du prévisionnel, mais les maisons du don sont en difficulté, avec un écart de -36,74% par rapport à l'objectif de prélèvement. Le prélèvement de plasma est également en baisse, avec un écart de -30,3% par rapport à l'objectif.

Malgré les efforts des salariés, l'objectif annuel de prélèvement de sang total ne sera pas atteint, malgré le défi interne lancé pour le record Marathon. Le prélèvement de plasma est également en difficulté, avec un écart de 10 000 dons pour atteindre l'objectif annuel.

Nous sommes inquiets pour l'avenir de l'EFS IDF. Il est urgent de revaloriser les salaires et de mettre les effectifs en adéquation avec la quantité de travail. Notons que la revalorisation des samedis travaillés et l'indemnité de remplacement inopiné est un premier pas positif mais il est nécessaire d'aller plus loin.

**l'UNSA demande que tous les salaires soient revalorisés via les augmentations individuelles, et à minima à hauteur de l'augmentation du SMIC à 2%, afin de garantir une hausse significative des salaires.**

## 2/BUDGET ASC 2025

Il y a un an, en octobre 2023, se tenaient les élections professionnelles à l'EFS. A l'issue de ces élections vous avez permis à l'UNSA d'être une organisation syndicale représentative à l'EFS en Ile-de-France à 33,45% et au niveau national à 11,22%.

Nous vous en remercions.

Le bureau de votre CSE, une équipe UNSA, met tout en œuvre pour vous satisfaire au quotidien en vous proposant un choix varié d'activités socio-culturelles. Les propositions vous plaisent et vous voulez qu'elles soient renouvelées ou vous avez des idées de sorties à proposer.

**Exprimez-vous par mail à [ceefs@wanadoo.fr](mailto:ceefs@wanadoo.fr)**

### Chaque avis compte !

Pour rappel en 2021 les réserves ASC s'élevaient à 346 160€.

Ainsi sur les années 2022, 2023 et 2024 le budget dépensé pour les activités socio-culturelles et subventions salariés était supérieur à la subvention versée par l'employeur pour arriver en 2023 à une réserve ASC de 239 097, soit plus de 100 000€ prélevés sur cette réserve en 2 ans, et environ 50 000€ de plus prévu sur 2024.

Le choix a été fait pour 2025 de diminuer le budget de 35 000€ pour ne pas épuiser la réserve, sans diminuer le nombre d'activités et subventions proposées, il est prévu moins de participants pour les voyages mais plus de week-end pour plus de participants,

**5 week-ends seront proposés et encore plus de billetteries spectacles, évènements...**

**Dans le but de faire profiter de plus d'activités, à plus de salariés.**

De même **le calcul du QF sera plus intéressant à partir de 2025** car c'est seulement le revenu fiscal de référence qui sera demandé, c'est plus avantageux pour tous car il intègre **l'abattement de 10%**.

**Pour les familles, les allocations familiales ne sont plus demandées ce qui sera également plus avantageux.**

Une nouveauté pour 2025 proposée par le syndicat SNTS-CGC intéressera les futurs retraités, à découvrir sur la communication ASC de Janvier 2025.

Vous avez été plus de 90 participants pour: Le spectacle Disney sur glace, plus de 110 pour le parcours du roi, 50 pour la Japan expo (2024), plus de 130 pour le jurassique en illumination au jardin des Plantes...

## 3/CAMPAGNE DES AUGMENTATIONS/ÉVOLUTIONS INDIVIDUELLES 2024

Pour rappel, **pour 2024, la direction nationale a fixé à 9, le nombre minimum de points attribué pour toute évolution individuelle** (hors augmentation spécifique congés maternité/adoption)

Par ailleurs, la garantie de progression salariale prévue dans notre convention collective fixe la fréquence des augmentations à 1 minimum tous les 5 ans, Si vous n'avez pas eu d'augmentation au cours des 5 dernières années civiles consécutives, vous devez avoir un entretien avec la direction régionale,

### **IMPORTANT:**

**Pour les IDE de prélèvement, accepter l'EPDI ou la supervision ne doit pas freiner la fréquence des augmentations attribuées.**

## 4/CONNAÎTRE SES DROITS POUR MIEUX LES FAIRE RESPECTER

L'UNSA est régulièrement sollicitée pour des questions relatives à l'application des accords EFS, et plus particulièrement pour des questions qui relèvent de l'ANAT et de problématiques de planification, Voici un focus sur les sujets récurrents.

### Retrouvez aussi pleins d'informations dans notre livret UNSA

#### Le planifié est dû...

Au moins **15 jours avant le début de la période**, vous devez recevoir votre planning pour 8 semaines, Les distributions à moins de 15 jours ou pour une durée inférieure à 8 semaines de planning ne respectent pas l'ANAT, Réclamez un planning complet!

En cas d'arrêt maladie, que ce soit pour raison professionnelle ou non, les heures planifiées doivent être comptabilisées, conformément à la planification, Vous ne devez pas avoir d'heures à rattraper à votre retour, et vos compteurs de RC ne doivent pas être impactés par votre arrêt.

Une fois le planning distribué, vos congés, RH ou RTT ne peuvent plus être modifiés sans votre accord, même à plus de 7 jours. Au-delà de 7 jours, on peut modifier vos horaires de travail, mais uniquement sur les jours planifiés.

Une fois le planning distribué on ne peut pas réduire une journée de travail et on ne peut pas vous imposer de poser du RC sans votre accord, même à plus de 7 jours, pour réajuster vos heures en fonction du réalisé, depuis le début de la période.

**Ça c'est NON!**

Tu feras 3h de moins demain, parce que sinon ça te fera trop d'heures

#### Planification raisonnée du temps de travail

L'élaboration des plannings est un exercice complexe, mais cela ne doit pas se faire au détriment du salarié, Le personnel doit passer avant les objectifs.

Vous ne devez pas être planifié plus de 3 WE consécutifs, que ce soit sur une même période ou à cheval sur 2 périodes, Il n'est pas autorisé de planifier 6 WE d'affilée sous prétexte que c'est sur 2 périodes différentes.

L'amplitude maximale d'une journée de travail est de 12h.

**Ça c'est NON!**

**Planifier 9h00/22h30 c'est interdit! Même si c'est exceptionnel...**

La coupure repas doit:

-Être planifiée

-Être prise entre 11h30 et 14h30

Durer au minimum **30 minutes et au maximum 1 heure.**

Pendant cette coupure, vous n'êtes pas à la disposition de l'employeur,

Samedi, dimanche, jour férié, équipe restreinte, nuit, planification au plus tard à 7h00 ou terminant après 19h30= **JOURNEE CONTINUE**= pause de 30 minutes.

La planification des samedis, dimanches et jours fériés doit être proportionnelle à votre temps de travail. **Un temps partiel ne doit pas faire autant ou même plus de WE qu'un temps plein.**

## 5/CHRONIQUE UNSA

### L'EAU POTABLE À L'EFS IDF, SUITE:

En Janvier 2024, la direction de l'EFS IDF décidait d'arrêter l'approvisionnement des sites en bonbonnes d'eau. Les élus du CSE ont demandé que l'employeur réponde à son obligation de fournir aux salariés de l'eau fraîche et potable comme l'exige le code du travail. La direction a donc réalisé des tests sur l'eau de tous les sites cet été pour démontrer qu'elle était dans son droit.

Aujourd'hui, si les résultats de ces tests sont affichés sur votre site, bonne nouvelle, l'analyse de l'eau est conforme.

Aucun résultat n'est affiché? Soit le résultat est toujours en attente de réception après de nombreuses semaines d'attente, soit le résultat est non conforme et présente des contaminations à E.Coli ou autres...

**On peut constater que la charrue a été mise avant les bœufs.  
Aucun principe de précaution n'a été appliqué.**



Il aurait été logique de tester l'eau avant d'interrompre l'approvisionnement des sites en bonbonnes d'eau. Mais le directeur laisse boire de l'eau potentiellement non conforme dans son établissement, en bafouant l'article R4225-2 du Code du Travail qui stipule que l'employeur a pour obligation de mettre de l'eau potable et fraîche à disposition de ses salariés.

Vos élus, soucieux de vos conditions de travail ont décidé lors du CSE de Novembre de missionner la CSSCT pour effectuer des prélèvements sur la potabilité de l'eau des sites en attente.

L'UNSA rappelle de nouveau l'Article R 4225 -4 du code du travail: L'employeur détermine l'emplacement des postes de distribution des boissons, à proximité des postes de travail et dans un endroit remplissant toutes les conditions d'hygiène.

**L'UNSA défend l'équité de traitement pour l'ensemble du personnel, en demandant à la direction l'installation d'une fontaine à eau filtrée (ou en bonbonne) pour les services qui ne sont pas à proximité du point d'eau de la salle de restauration, car pas au même étage que le poste de travail, ou dans un autre bâtiment.**

**L'UNSA soutient les services qui ont obtenu cette « faveur » bien légitime et compte sur leur appui pour inciter la direction à étendre ce bénéfice aux personnels concernés.**

### RECLASSEMENT SUITE À AVIS D'INAPTITUDE MEDICALE:

Lors de ce CSE de novembre, deux points portaient sur les propositions de reclassement suite à avis médical d'inaptitude soit 9 dossiers cette année 2024...qui n'est pas encore finie.

Au sens du Code du travail, l'inaptitude au poste de travail se définit comme l'incompatibilité entre l'état de santé du salarié et son poste de travail et l'avis d'inaptitude est rendu par le médecin du travail.

**Que se passe-t-il donc à l'EFS IDF ? Pourquoi autant d'inaptitudes ? Serait-ce le marqueur de la souffrance au travail ?** En tout cas, la direction continue de proposer des listes non exhaustives de postes à pourvoir au regard de ce qui se trouve sur TalentSoft.

La volonté de garder son personnel ne semble pas primordiale.

On n'est pas à un départ près et tant pis pour la perte de compétence.

Tant que le travail est fait. Mais à quel prix !



**QVCT: qualité de vie et des conditions de travail, oui, le service existe bien, mais que fait la direction ?**

La prévention passe par l'amélioration de l'environnement de travail en partant d'un management inadéquat ou à la surcharge de travail de ceux qui assurent l'activité tout en essayant de former les nouveaux arrivants. La prévention c'est non seulement aider les salariés en souffrance mais c'est aussi éviter que d'autres se trouvent dans des situations similaires.



Mon choix, c'est l'UNSA

# CALENDRIER UNSA 2025

contact : [efs@unsa.org](mailto:efs@unsa.org)

Suivez nous sur notre site internet : [efs.unsa.org](http://efs.unsa.org)



Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 M	Jour de l'An	1 S	CP à poser avant le 01/02/25	1 S		1 M		1 J	Fête du Travail	1 D	CP à poser avant le 01/06/25
2 J		2 D		2 D		2 M		2 V		2 L	23
3 V	Distribution planning	3 L	6	3 L	10	3 J		3 S		3 M	
4 S		4 M		4 M		4 V		4 D		4 M	
5 D		5 M		5 M		5 S		5 L	19	5 J	
6 L	2	6 J		6 J		6 D		6 M		6 V	
7 M		7 V		7 V		7 L	15	7 M		7 S	
8 M		8 S		8 S		8 M		8 J	Victoire 1945	8 D	Pentecôte
9 J		9 D		9 D		9 M		9 V		9 L	L. de Pentecôte 24
10 V		10 L	7	10 L	11	10 J		10 S		10 M	
11 S		11 M		11 M		11 V		11 D		11 M	
12 D		12 M		12 M		12 S		12 L	20	12 J	
13 L	3	13 J		13 J		13 D		13 M		13 V	
14 M		14 V		14 V		14 L	16	14 M		14 S	JMDS
15 M		15 S		15 S		15 M		15 J		15 D	
16 J		16 D		16 D		16 M		16 V		16 L	25
17 V		17 L	8	17 L	12	17 J		17 S		17 M	
18 S		18 M		18 M		18 V		18 D		18 M	
19 D		19 M		19 M		19 S		19 L	21	19 J	
20 L	4	20 J		20 J		20 D	Pâques	20 M		20 V	Distribution planning
21 M		21 V		21 V		21 L	L. de Pâques 17	21 M		21 S	
22 M		22 S		22 S		22 M		22 J		22 D	
23 J		23 D		23 D		23 M		23 V	Date limite demande RH RCV/RTT	23 L	26
24 V		24 L	9	24 L	13	24 J		24 S		24 M	
25 S		25 M		25 M		25 V	Distribution planning	25 D		25 M	
26 D		26 M		26 M		26 S		26 L	22	26 J	
27 L	5	27 J		27 J		27 D		27 M		27 V	
28 M		28 V	Date limite de réponse CP Distribution planning	28 V	Date limite demande RH RCV/RTT	28 L	18	28 M		28 S	
29 M				29 S		29 M		29 J	Ascension	29 D	
30 J				30 D		30 M		30 V		30 L	Date limite de réponse CP
31 V	CP à poser avant le 01/02/25 Date limite demande RH RCV/RTT			31 L	14			31 S	CP à poser avant le 01/06/25		

ZONE A - Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers  
 ZONE B - Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg  
 ZONE C - Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles, Corse



Période de vacances	Date limite de pose des CP	Date limite de réponse
du 01/06/25 au 30/09/25	01/02/2025	28/02/2025
du 01/10/25 au 31/01/26	01/06/2025	30/06/2025
du 01/02/26 au 31/05/26	01/10/2025	31/10/2025



Mon choix, c'est l'UNSA

# CALENDRIER UNSA 2025

contact : [efs@unsa.org](mailto:efs@unsa.org)

Suivez nous sur notre site internet : [efs.unsa.org](http://efs.unsa.org)



Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 M		1 V		1 L	Rentrée scolaire 36	1 M	CP à poser avant le 01/10/25	1 S	Toussaint	1 L	49
2 M		2 S		2 M		2 J		2 D		2 M	
3 J		3 D		3 M		3 V		3 L	45	3 M	
4 V		4 L	32	4 J		4 S		4 M		4 J	
5 S		5 M		5 V		5 D		5 M		5 V	Distribution planning
6 D		6 M		6 S		6 L	41	6 J		6 S	
7 L	28	7 J		7 D		7 M		7 V	Date limite demande RH RCV/RTT	7 D	
8 M		8 V		8 L	37	8 M		8 S		8 L	50
9 M		9 S		9 M		9 J		9 D		9 M	
10 J		10 D		10 M		10 V	Distribution planning	10 L	46	10 M	
11 V		11 L	33	11 J		11 S		11 M	Armistice 1918	11 J	
12 S		12 M		12 V	Date limite demande RH RCV/RTT	12 D		12 M		12 V	
13 D		13 M		13 S		13 L	42	13 J		13 S	
14 L	Fête Nationale 29	14 J	Distribution planning	14 D		14 M		14 V		14 D	
15 M		15 V	Assomption	15 L	38	15 M		15 S		15 L	51
16 M		16 S		16 M		16 J		16 D		16 M	
17 J		17 D		17 M		17 V		17 L	47	17 M	
18 V	Date limite demande RH RCV/RTT et 1/2 journée rentrée scolaire	18 L	34	18 J		18 S		18 M		18 J	
19 S		19 M		19 V		19 D		19 M		19 V	
20 D		20 M		20 S		20 L	43	20 J		20 S	
21 L	30	21 J		21 D		21 M		21 V		21 D	
22 M		22 V		22 L	39	22 M		22 S		22 L	52
23 M		23 S		23 M		23 J		23 D		23 M	
24 J		24 D		24 M		24 V		24 L	48	24 M	
25 V		25 L	35	25 J		25 S		25 M		25 J	Noël
26 S		26 M		26 V		26 D		26 M		26 V	
27 D		27 M		27 S		27 L	44	27 J		27 S	
28 L	31	28 J		28 D		28 M		28 V		28 D	
29 M		29 V		29 L	40	29 M		29 S		29 L	1
30 M		30 S		30 M	CP à poser avant le 01/10/25	30 J		30 D		30 M	
31 J		31 D		31 V		31 V	Date limite de réponse CP			31 M	

ZONE A - Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers  
 ZONE B - Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg  
 ZONE C - Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles, Corse



Période de vacances	Date limite de pose des CP	Date limite de réponse
du 01/06/25 au 30/09/25	01/02/2025	28/02/2025
du 01/10/25 au 31/01/26	01/06/2025	30/06/2025
du 01/02/26 au 31/05/26	01/10/2025	31/10/2025

# Voici vos représentants du personnel que vous pouvez solliciter :

**Sophie LESOURD**  
Technicienne EVRY  
Trésorière adjointe du CSE



**Jean René CRÉTAL**  
Chauffeur Versailles  
Élu à la commission formation



**Fabienne BIREN**  
Technicienne AVICENNE  
Secrétaire du CSE  
Élue à la CSSCT



**Aïcha ALHAMID**  
Technicienne MELUN  
Élue au CSEC  
Élue à la CSSCTC (national)  
Négociatrice au national

**Atila BAYRAKTAR**  
Technicien BICHAT  
Secrétaire adjoint du CSE  
Secrétaire de la CSSCT



**Khadra GUENNAD**  
ERD VERSAILLES



**Antoine CABAIL**  
Technicien HEGP  
Trésorier du CSE



**Sandrine CHENU MEYER**  
Cadre VERSAILLES IH  
Référente harcèlement sexuel



**Souraya BOUZAIANE**  
ERD EVRY



**Séverine DRAPIER**  
Technicienne Robert Debré  
Élue à la CSSCT  
Élue à la commission formation

**Stéphane MAILLARD**  
Technicien AVICENNE  
Représentant syndical



**Laetitia SOLER**  
Infirmière  
EPDI PONTOISE



**Blandine MIGNEN**  
Médecin collecte  
CROZATIER



**Sophie SCHNADERER**  
Technicienne  
AVICENNE



**Fouzi ZITOUNI**  
Chauffeur  
Ivry sur Seine



## Vos DS de sites :

**Versailles :** Jean René CRÉTAL **Avicenne :** Fabienne BIREN **Trinité/Crozatier/Saint Louis :** Blandine MIGNEN  
**Pontoise :** Laetitia SOLER **Ivry sur Seine :** Martine BELVIGNE **HEGP/Necker/Béclère :** Muriel TOURNIER BEDOUET  
**Bichat/Beaujon :** Atila BAYRAKTAR **Debré/Lariboisière/Tenon :** Séverine DRAPIER **Rungis :** Alexia DINIZ  
**Mondor/Créteil :** Peggy GIRARD **Melun/Évry :** Sophie LESOURD

**Mail DS:** [unsa.idfr@gmail.com](mailto:unsa.idfr@gmail.com)

**Vos délégués syndicaux UNSA IDF :** Fabienne BIREN : 06.63.18.56.37 mail : [fabiren3@gmail.com](mailto:fabiren3@gmail.com)

Atila BAYRAKTAR : 06.16.22.57.18 mail : [bath06@hotmail.fr](mailto:bath06@hotmail.fr)